

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU LUNDI 09 MAI 2022 à 20 H 00

CONVOICATIONS DU 19 AVRIL 2022

### ORDRE DU JOUR

- Régisseur tennis.
- Chemin de la Grande Jalonnaire.
- Elections Législatives – Permanences du bureau de vote.
- Journée 21 mai 2022.
- Maisons fleuries.
- Travaux – état d'avancement – projets 2022
- Comptes rendus syndicats et commissions
- Informations et questions diverses

-----  
L'an deux mille vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**  
**Étaient présents :** Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Patricia HUET, Mme Emilie DAVIGNON et Mme Laëtitia RAINOT VALLEE  
**Absente excusée :** Mme Aurélie LACROIX  
**Absent :** M. Sébastien THIROUARD,  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Mme **Patricia HUET** a été élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 04 avril 2022, les membres du conseil municipal sont invités à signer le registre. Il a été demandé suite à la lecture de ce procès-verbal, si une modification du règlement du cimetière pouvait être envisagée. Le règlement ne sera pas revu puisque les modifications apportées sont récentes et que celles-ci avaient été mises en place pour que les habitants d'Unverre puissent avoir une concession dans le cimetière de leur commune.

Ordre du jour

#### **Régisseur tennis**

Mme le maire informe les conseillers municipaux que le garage MAUDUIT situé au 18 rue du professeur Félix Lejars 28160 Unverre, a fermé au 30 avril 2022. Madame Laurence MAUDUIT s'occupant de la régie tennis, il faut donc nommer un autre régisseur pour le tennis.

Mme le maire informe les membres du conseil, qu'elle s'est rapprochée de Mme BERTOME, pour le remplacement, son épicerie étant ouverte régulièrement comme l'était le garage. Un arrêté va donc être pris pour changer de régisseur.

#### **Déclassement de fait d'une portion du chemin rural n°145 dit de la Grande Jalonnaire**

Madame le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 13 décembre 2021, un accord de principe pour déclasser une partie du chemin rural n°145 dit la Grande Jalonnaire et procéder à son aliénation, avait été émis (*délibération 21-82*). Au conseil municipal du 24 janvier 2022, la procédure avait été mise en attente, car il manquait certaines précisions par rapport à la succession.

Les documents signés du notaire ont été apportés en mairie, la procédure de déclassement du chemin peut donc être appliquée. Considérant que le chemin rural n°145 n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'il n'est pas affecté à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans qu'une enquête publique soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la cession d'un délaissé de voirie doit intervenir dans le respect des dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Considérant que Madame GERE Nicole est la riveraine directe des parcelles WC 31 – WC 32 – WC 34 -WC 77 – WC 79 – WC 81 – WC 82

Vu l'accord de principe émis par le conseil municipal, le 13 décembre 2021, pour déclasser une partie du chemin rural n°145 dit de la Grande Jalonnaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer la procédure dite « des délaissés de voirie » et **PRONONCE** par la présente le déclassement de fait, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de la portion du chemin rural n°145, dit de la Grande Jalonnaire concernée par la délibération n°21-82 du 13 décembre 2021.

**PREND ACTE** que cette portion de voie communale peut donc être aliénée sans enquête publique préalable au déclassement, contrairement à ce qui était prévu dans la délibération n°21-82 précitée

**CONFIRME** que les dispositions prévues à l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière sont respectées, Mme GERE Nicole étant la seule propriétaire riveraine de cette portion de voie.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le Maire pour signer tout document inhérent à cette opération.

## Elections législatives – Permanences du bureau de vote

Un tableau du bureau de vote a été réalisé.

## Demandes de subventions reçues après le conseil municipal d'avril 2022

Demande des Amis du Perche

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que Les Amis du Perche ont fait une demande de subvention auprès de la Commune d'Unverre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une subvention à l'Association de **53€**.

**DECIDE** de souscrire un abonnement *aux Cahiers Percherons* ainsi qu'à *Pays du Perche* pour un montant de **47€**.

**DECIDE** d'utiliser la ligne de subvention 050- DIVERS qui comprend une enveloppe budgétaire de 9590 € pour le versement de cette subvention.

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les Associations V.M.E.H., B.A.J.E et la Clique d'Unverre ont bien déposé leurs demandes et bilans financiers en mairie, après le conseil du 4 avril 2022.

Les dossiers de demandes de subventions suivants ont été acceptés :

\* Subvention du département pour la réfection des chemins : soit 22 837.89€.

\* Subvention d'Energie Eure et Loir, pour le changement de chaudière à la boulangerie soit : 17 000 €.

## Organisation de la journée du 21 mai 2022

Madame le Maire souhaite dorénavant qu'une organisation en interne soit mise en place pour la préparation des événements commémoratifs ou festifs.

Elle sollicite l'aide des conseillers pour l'achat des boissons et autres consommables pour les manifestations organisées par la mairie. Madame le Maire rappelle que ce 21 mai sera la première occasion de présenter les membres du conseil municipal à la population depuis leur élection en 2020.

Elle rappelle que cette cérémonie est organisée pour accueillir les nouveaux nés de 2021, les nouveaux habitants, et mettre à l'honneur les personnes qui ont concouru aux maisons fleuries, ainsi que les médaillés du travail de la commune.

Ce sera aussi l'occasion pour toutes ces personnes de faire connaissance avec le personnel communal.

Depuis deux ans les vœux du maire n'ayant pu avoir lieu à cause du covid, il est appréciable de mettre en place un événement festif même s'il est tardif.

Les boissons pour cette journée seront achetées par M. Anthony FURET.

Mesdames Stéphanie HOUSSAYE et Céline SAINT Lo ainsi que Messieurs Anthony Furet et Laurent PIAUD viendront aider à la mise en place de la salle le 21 mai à 9h30.

## Maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries aura de nouveau lieu cette année. La date du passage du jury sera décidée au prochain conseil. Le conseil municipal avait décidé de participer au concours « Villes et Villages fleuris ». Une pré-inscription a été faite. Ludovic LEVERD, le jardinier de la commune a participé à une réunion d'information. Il semblerait que les conditions de ce concours ne correspondent pas exactement aux attentes des élus ainsi que des agents communaux. C'est pourquoi la commune d'Unverre ne procédera pas à son inscription définitive. Cependant le conseil municipal souhaite tout de même continuer dans cet esprit de challenge et persévérer dans sa volonté de proposer de nouveaux fleurissements et relever le défi d'avoir un beau village fleuri.

## Travaux, projets- Etat d'avancement

Socles numériques : l'installation des tableaux interactifs et vidéoprojecteurs a eu lieu le 4 mai 2022. Une démonstration a été faite aux enseignants le vendredi 6 mai 2022.

Échiquier Unverrois : Installation dans la salle associative d'un écran plat acheté par l'association pour les cours d'échecs.

Travaux 3 et 5 rue Félix Lejars : L'entreprise RIVERAY a terminé l'isolation extérieure et procède actuellement à l'étanchéité du toit.

## Informations et questions diverses

-Madame et Monsieur MAGNAC ont envoyé un courrier à la mairie pour annoncer qu'ils mettaient fin au contrat de location du logement au 5 rue Félix Lejars.

-La date du spectacle « Pince mi, pince-moi, pince à trois - la harpe dans tous ses états » a été avancée au 10 septembre 2022.

-Lecture de la lettre de remerciements envoyée par les enfants de l'école pour l'aide financière apportée par la commune, afin de financer leur classe découverte en avril.

-Madame Le Maire dresse la liste des réunions auxquelles elle a assisté au mois d'avril 2022, pour informer ses conseillers.

Prochaine séance le **07 juin 2022** à 20h00

Séance levée à 23h00